



8 bibliothèques à votre service...

BRANOUX-LES-TAILLADES

Bibliothèque Bonnal

Tél :

Ouverture

mardi de 15h00 à 18h00
mercredi de 9h00 à 12h00
jeudi de 15h00 à 18h00

CENDRAS

Rue Gabriel Guiraud

Tél : 04 66 30 09 93

Ouverture :

mardi de 10h00 à 12h00
et 16h30 à 18h30
mercredi de 14h00 à 18h00
vendredi de 16h30 à 18h00
samedi de 9h00 à 12h00

LA GRAND'COMBE

Médiathèque Germinal,

3 rue de la République

Tél : 04 66 34 47 37

Ouverture

mardi de 9h00 à 12h00
mercredi de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 18h00
vendredi de 15h00 à 18h00
samedi de 9h00 à 12h00

LAMELOUZE

Place de la Mairie

Tél :

Ouverture

le mardi de 9h00 à 12h00

LAVAL PRADEL

Bibliothèque Joachim Durand

Place de la Mairie

Tél :

Ouverture

mardi et mercredi de 9h00 à 12h00
jeudi de 16h00 à 18h00

Annexe au Mas Dieu

mardi de 16h00 à 17h00

LES SALLES DU GARDON

Bibliothèque Germain Gouny

3 rue Paul Langevin

Tél : 04 66 54 91 52

Ouverture

mardi de 16h à 18h
mercredi de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 18h
vendredi de 16h à 18h00

STE CECILE D'ANDORGE

Bibliothèque Jean Vigne

La Haute Levade

Tél :

Ouverture

mercredi et vendredi de 13h30 à 17h30

Et à venir... PORTES et LA VERNAREDE

*Quand les bibliothèques ne sont pas
ouvertes au public, elles sont réservées à
l'accueil des scolaires et des bébés lecteurs.*

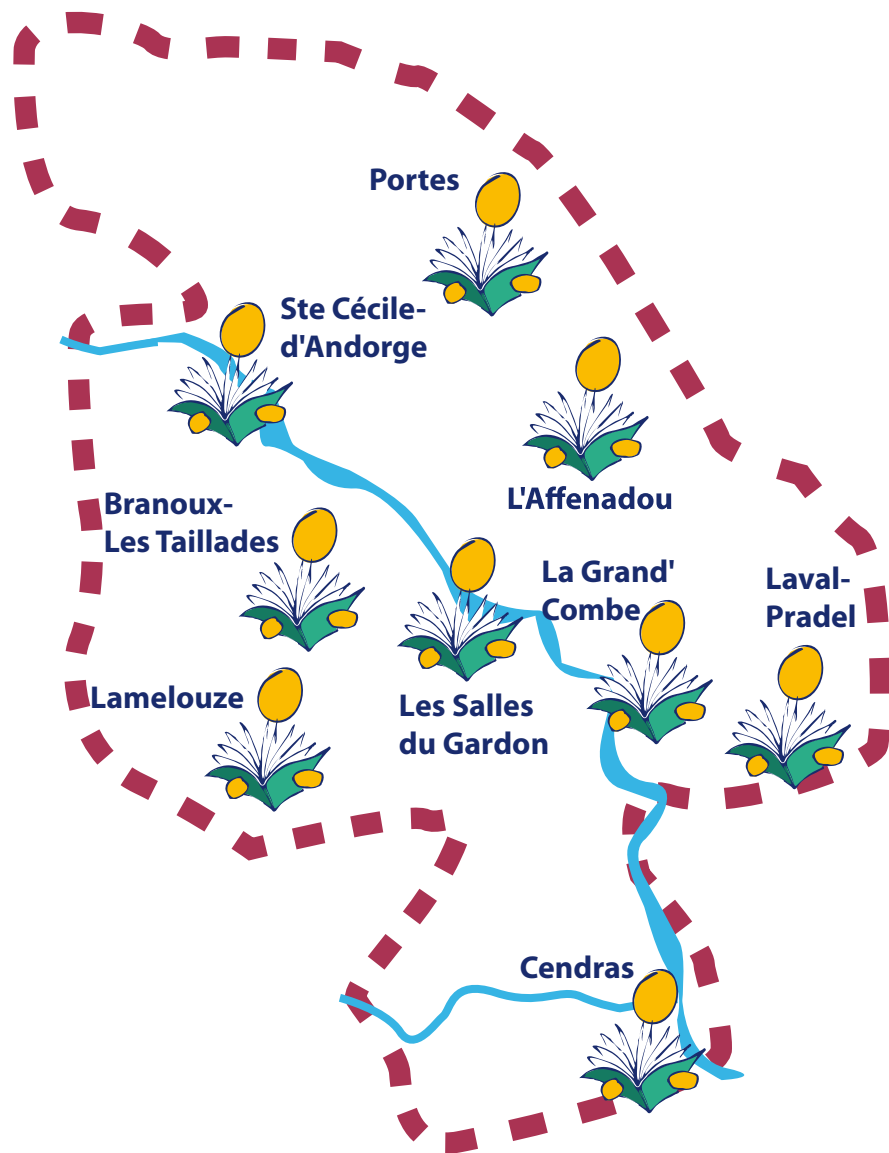
Bibliothèque



en Pays Grand'Combien

Guide du Lecteur





Les bibliothèques du Pays Grand'Combien sont des services publics, chargées de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de la population.

L'accès aux bibliothèques et la consultation sur place des documents sont libres et ouverts à tous, dans le respect du règlement.

Ceci n'est juste qu'un texte de placement, c'est juste pour voir l'effet que ça fait avec un pavé de texte.

A bientôt.





Chercher...

Les 8 bibliothèques mettent à votre disposition un **catalogue commun**

- ✓ **Albums** (tactiles, animés, en langue étrangère...)
- ✓ **Romans (enfants, ados, adultes)**
- ✓ **Contes**
- ✓ **Livres en gros caractères**
- ✓ **BD**
- ✓ **Documentaires**
- ✓ **Dictionnaires, encyclopédies**
- ✓ **Ouvrages sur la région**
- ✓ **Revue**
- ✓ **CD audio et CD-Rom**
- ✓ **DVD et Cassettes vidéo**

Pour vous renseigner sur un document, vous pouvez utiliser un poste informatique ou faire appel aux bibliothécaires.

La consultation du catalogue permet :

• de rechercher un document :

- ✓ par auteur
- ✓ par titre
- ✓ par thème

• de situer le document recherché

• de savoir s'il est disponible ou emprunté

Si le document recherché n'est pas disponible, il est possible de le réserver. De plus, si vous le souhaitez, vous pouvez réceptionner ou rendre le document dans la bibliothèque de votre choix.

Chaque livre porte **une cote** (étiquette) qui indique son **genre** et permet son **classement**

Les romans sont classés par ordre alphabétique au nom de l'auteur.

Les documentaires (livres et DVD) sont classés par thèmes.

A chaque thème correspond un nombre :

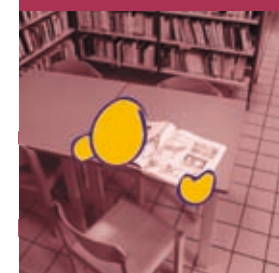
- 000** généralités, dictionnaires, encyclopédies, informatique...
- 100** philosophie et psychologie
- 200** religion
- 300** société
- 400** langage
- 500** sciences (vie de la terre...)
- 600** santé, techniques, vie pratique (cuisine, bricolage...)
- 700** arts, sports, loisirs
- 800** littérature française et étrangère (poésie, études sur les auteurs, classiques...)
- 900** histoire, géographie

Les CD sont classés en fonction de leur genre musical :

- 000 à 098** musiques du monde
- 099** variétés
- 100** Jazz-blues
- 200** Rock, R'N'B, rap...
- 300** Musique classique
- 400** Musique contemporaine
- 500** Musique de films, d'ambiance
- 700** CD pour enfants...



Trouver...





Le réseau des bibliothèques, c'est **DONC** :

- ✓ le prêt de documents (livres, revues, CD, DVD...)
- ✓ la consultation sur place des documents, libre et gratuite
- ✓ la prolongation du prêt sur demande
- ✓ la réservation des documents non disponibles (sauf pour les nouveautés)

C'est **AUSSI** :

- ✓ un **cahier de suggestion d'achat** dans chaque bibliothèque. Vos suggestions sont les bienvenues mais l'équipe des bibliothécaires se réserve, toutefois, la possibilité de sélectionner les documents en fonction de l'intérêt général et des crédits disponibles
- ✓ l'**accueil des classes** maternelles et primaires du Pays Grand'Combien
- ✓ le **prêt** et des **séances de lecture à haute voix** à la maison de retraite des Pins à la Grand'Combe
- ✓ des **thèmes particulièrement abordés** dans certaines bibliothèques : petite enfance, emploi/préparation aux concours, activités manuelles, guides des Cévennes
- ✓ des **animations** : exposition, heure du conte, accueil conteurs/écrivains, séances bébés-lecteurs, ateliers, projection de films, spectacles...
- ✓ et surtout, des **bibliothécaires** qui sont là pour vous aider.

Et **A VENIR** :

- ✓ le **portage des livres à domicile** pour les personnes à mobilité réduite (personnes âgées, handicapées, isolées géographiquement...)
- ✓ la consultation du catalogue de chez soi via **Internet**.

Mais **ENCORE... : l'espace multimédia !**

Le réseau des bibliothèques met à votre disposition des **postes de consultation multimédia**.

Vous pouvez ainsi **sur réservation** dans **chaque bibliothèque** :

- ✓ accéder à **Internet** pour vos recherches
- ✓ participer à des **initiations aux outils informatiques** sous forme d'ateliers pédagogiques (logiciels de bureautique, Internet...)
- ✓ découvrir des **CD Rom** éducatifs, ludiques et culturels, disponibles sur place

Un personnel qualifié sera présent pour assurer la surveillance du lieu mais aussi et surtout pour vous aider dans vos démarches.

Nom : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____



L'inscription est nécessaire

- ✓ pour le **prêt des documents** (livres, revues, CD, DVD, VHS)
- ✓ pour l'**accès aux services multimédias**

L'inscription doit être renouvelée chaque année

• **Pour s'inscrire, munissez vous :**

- ✓ d'une **pièce d'identité**
- ✓ d'un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture EDF...)
- ✓ d'une **autorisation parentale** pour les mineurs

• **Une carte nominative** vous sera remise lors de votre 1^{ère} inscription. Elle permet d'emprunter dans **TOUTES** les bibliothèques du Pays Grand'Combien.

• **Cotisation annuelle :**

	Communauté de communes	extérieurs
Mineurs	1.00 €	2.00 € sur présentation d'un justificatif de situation (carte d'étudiant, anpe...)
Etudiants		
Demandeurs d'emploi		
Adultes		10.00 €

Pour **emprunter**, il est indispensable de présenter votre **carte de lecteur**

Sur l'**ensemble du réseau**, vous pouvez bénéficier :

- ✓ de **5 documents**, pour les moins de 13 ans
- ✓ de **6 documents** pour les plus de 13 ans et les adultes **DONT** au maximum **1 DVD et 2 CD**

Les documents	Durée du prêt	Amende par semaine de retard
Livres et revues	3 semaines	0,20 € / doc
CD	3 semaines	0,20 € / CD
DVD	1 semaine	5,00 € / DVD

la prolongation du prêt est possible sur place ou par téléphone



Les bibliothèques du Pays Grand'Combien sont des services publics, chargées de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de la population. L'accès aux bibliothèques et la consultation sur place des documents sont libres et ouverts à tous, dans le respect du règlement.

Art. 1 : Il est obligatoire de s'inscrire pour emprunter des documents et consulter les postes multimédia.

Art.2 : L'inscription peut se faire dès le plus jeune âge mais une autorisation parentale est nécessaire pour l'inscription des mineurs.

Art.3 : Pour s'inscrire, il est demandé un justificatif d'identité et de domicile. Tout changement de domicile et d'état civil doit être aussitôt signalé.

Art. 4 : L'inscription est valable un an, de date à date.

Art. 5 : Une cotisation annuelle est demandée aux emprunteurs.

Art.6 : La carte d'adhérent, strictement personnelle, est indispensable pour tout emprunt.

Art.7 : Les moins de 13 ans peuvent emprunter jusqu'à 5 documents avec au maximum 2 CD et 1 DVD. Les plus de 13 ans et adultes peuvent emprunter jusqu'à 6 documents avec les mêmes restrictions (maximum 2 CD et 1 DVD)

Art. 8 : Les documents adultes sont réservés aux adultes sauf cas particuliers : à partir de 11 ans les enfants ont le droit d'emprunter des documentaires (livres, cassettes vidéo, DVD) et également tous les CD, sous la responsabilité des parents.

Art. 9 : les dictionnaires et encyclopédies sont à consulter sur place et ne peuvent être empruntés.

- **Art. 10 :** La durée du prêt est limitée. En

cas de retard dans la restitution des documents empruntés, une lettre de rappel sera envoyée et des pénalités seront demandées.

Art. 11 : Le lecteur est responsable des documents empruntés. Les parents sont responsables des documents empruntés ou lus dans la bibliothèque par les enfants mineurs.

Art. 12 : Les documents perdus, détériorés ou rendus incomplets doivent être remplacés sauf pour les DVD où une indemnité de 30.00€ est réclamée

Art. 13 : Les usagers doivent respecter le calme dans les locaux. Il est interdit de fumer, boire ou manger dans les locaux. Les animaux ne sont pas admis. Les rollers, planches à roulettes et vélos sont interdits. Les téléphones portables doivent être éteints.

Art. 14 : Vérifier au moment de la restitution que les cassettes vidéos soient rebobinées et que les CD et DVD soient dans leur boîtier.

Art. 15 : Les enfants mineurs non accompagnés par un adulte ne sont pas sous la responsabilité des bibliothécaires.

Art. 16 : Les usagers sont responsables de leurs effets personnels. En cas de perte, vol ou détérioration, les bibliothécaires dégagent toute responsabilité

Art. 17 : Toute personne fréquentant les bibliothèques s'engagent à respecter le présent règlement. Le personnel est chargé de veiller à l'application du règlement dont un exemplaire est affiché dans chaque bibliothèque. Le non respect de ses articles peut entraîner l'exclusion de l'intéressé

Art. 18 : Les collectivités (associations, écoles maternelles et primaires, collèges et lycées) peuvent emprunter jusqu'à 40 documents à titre strictement professionnel pour une durée de 8 semaines.

Art. 19 : La carte d'emprunteur est établie au nom de la collectivité avec mention d'une

personne responsable des documents empruntés.

Art. 20 : Toute visite de groupe doit faire l'objet d'une demande de rendez-vous, à effectuer à l'avance auprès de la bibliothèque concernée.

Art. 21 : Toute annulation de rendez-vous, de part et d'autre, doit être annoncée dans les meilleurs délais.

LE MULTIMEDIA :

Art. 22 : Ce service est réservé aux adhérents du réseau des bibliothèques, et donne droit à la consultation d'un choix de CD ROM, à un accès à Internet, en présence d'un agent qualifié chargé d'aider, de surveiller et de guider les utilisateurs.

Art. 23 : L'accès aux ordinateurs est soumis à une réservation préalable : les rendez-vous doivent être pris au moins une semaine à l'avance.

Art. 24 : Les classes, collectivités et associations peuvent bénéficier de démonstrations lors de leur visite en bibliothèque, à condition que celle-ci s'effectue hors des heures d'ouverture au public.

Art. 25 : Les utilisateurs pourront enregistrer leur travail sur disquette ou clé USB, mais en aucun cas sur le disque dur du poste.

Art. 26 : L'utilisation d'Internet par les mineurs se fait sous la responsabilité et avec l'accord des parents.

Art. 27 : Les utilisateurs s'engagent à respecter le droit des auteurs des œuvres consultés sur Internet, c'est-à-dire à ne pas les reproduire sans leur accord et sans la mention de leur nom (que la reproduction soit partielle ou totale, gratuite ou pas : cf. le Code de la Propriété Intellectuelle), à ne pas diffuser des informations appartenant à des tiers sans leur

autorisation, et dans tous les cas, à mentionner les sources lors de l'utilisation d'informations de tiers.

Art. 28 : La consultation des sites Internet doit être conforme aux lois en vigueur (droit d'auteur, respect de la personne humaine, délit d'incitation à la haine raciale). Il ne sera pas permis de consulter des sites contrevenant aux missions des bibliothèques (commerciaux...) et à la législation française, notamment ceux faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales, et ceux présentant un caractère pornographique. Sous l'autorité du chef de service, le personnel peut faire cesser la consultation de sites ne respectant pas le présent règlement.

Art. 29 : L'utilisateur est responsable de l'affichage sur écran des documents qu'il choisit de consulter. Le personnel de la bibliothèque se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public.

Art. 30 : La consultation de sites de discussion en direct (chat, forums) est interdite ainsi que l'utilisation de messageries électroniques et les jeux.

Art. 31 : L'impression en noir et blanc est autorisée à partir de tous les postes, et est facturée 0.20 € la page. L'impression doit être réservée à un usage strictement privé.

Art. 32 : Les utilisateurs ne doivent pas installer du matériel périphérique sur les postes, ni de logiciels autre que ceux prévus sur place.

Art. 33 : Tout usager, par le fait de fréquenter l'espace multimédia s'engage à respecter le présent règlement. Tout manquement à ce règlement ou négligences répétées entraîneront l'exclusion temporaire ou définitive de l'espace.